

Saint-Mars de Locquenay



Le
Locquenaysien

#35

Janvier 2021
Bulletin municipal

"Vue aérienne prise entre
1950 et 1955 colorisée"
Détails en dernière page

INFO MAIRIE

Ouverture du secrétariat au public

Les mardi et jeudi de 9h à 12h. Sur rendez-vous le reste de la semaine sauf le mercredi et vendredi après-midi.

NOUVEAU

Le Maire et les adjoints vous reçoivent également lors de la permanence du samedi matin de 10h à 12h ou sur rendez-vous le reste de la semaine.

Contact Mairie

Tél. : 02 43 35 44 07

Mail : mairiestmarsdelocquenay@wanadoo.fr

Contacts écoles

St Mars de Locquenay

Directrice M^{me} Pacilly

Tél. : 02 43 35 69 17

Mail : ce.07210371@ac-nantes.fr

Volnay

Directrice M^{me} Ollivier

Tél. : 02 43 35 69 92

Mail : ce.0720383a@ac-nantes.fr

Contact cantine Saint-Mars

Mail : cantinesml@orange.fr

Contact accueils périscolaires

Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien

Service enfance jeunesse

Mail : ej.lebreilsurmerize@cc-gesnoisbilurien.fr

02 72 88 40 73

Contrat de réservation sur le site : www.cc-gesnoisbilurien.fr

Pour suivre les actualités utiles de Saint-Mars-de-Locquenay



Abonnez vous sur Facebook et sur Twitter



Le Gesnois Bilurien

Depuis 2017, la communauté de communes du Gesnois bilurien regroupe les 23 communes des deux anciennes intercommunalités du Pays Bilurien et des Brières et du Gesnois.

Adresse et coordonnées :

Parc des Sittelles - 72450 MONTFORT-LE-GESNOIS

Tél. : 02 43 54 80 40

Site web : www.cc-gesnoisbilurien.fr

Horaires d'ouverture : lundi 10h à 12h / mardi et jeudi 14h à 17h.

Retrouver par exemple les comptes rendus du conseil municipal de Saint-Mars-de-Locquenay...

<https://www.cc-gesnoisbilurien.fr/communes/saint-mars-de-locquenay>



Pensez au conciliateur de justice

Rôle

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.



Permanences mensuelles les plus proches :

BOULOIRE - Mairie : 02 43 63 10 90

1^{er} vendredi • 14h-17h sur rendez-vous.

MONTFORT-LE-GESNOIS - Centre social : 02 43 76 70 25

1^{er} mardi et 3^{ème} jeudi • 9h-12h sur rendez-vous.

SAINT-CALAIS - Mairie : 02 43 63 15 15

1^{er} lundi • 14h - 17h sans rendez-vous.

PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE - Mairie : 06 07 99 12 58

1^{er} jeudi • 9h-12h sur rendez-vous.

NOTRE COMMUNE ET... LA MUNICIPALITÉ



Chers citoyens,
Comme vous l'imaginez, l'année 2020 fut très mouvementée pour la municipalité. Les élections ont eu lieu dans un contexte très difficile le 15 mars, puis l'installation reportée au 28 mai. L'équipe sortante a dû assurer la mise en place des protocoles sanitaires et le maintien des services. Nous pouvons saluer le travail accompli par Francis Régnier et ses adjoints. Je leur souhaite une très bonne retraite.

La mise en place de la nouvelle équipe ne s'est donc pas faite dans les conditions rêvées qui auraient dû l'être, mais le dynamisme et l'investissement des conseillers a permis d'accélérer les réunions pour que les commissions et syndicats puissent commencer à fonctionner avant les vacances d'été.

Une nouvelle équipe est le synonyme de nouveaux projets. Plusieurs sont à l'étude et vous les découvrirez au moment des travaux et dans ce bulletin. J'aime à citer qu'un Maire est là pour faire appliquer les décisions du conseil municipal et j'aspire aussi à ce que ce mandat soit marqué par la volonté des citoyens de pouvoir venir s'exprimer auprès des élus et agents de toutes demandes et questions se référant aux compétences communales.

Sachez que je mettrai toute ma passion et mon investissement au service de la communauté et vous souhaite une très chaleureuse et merveilleuse année 2021. Il me tarde de pouvoir passer à l'après-covid et vous rencontrer dans tous les moments festifs et cérémoniaux qui n'ont pas pu avoir lieu cette année.

Portez-vous bien.

Vincent Barrais, maire

Professeur en Maintenance automobile

Les Adjoints



Jean-François Le Bihan

Formateur pour adultes
1^{er} adjoint délégué aux affaires scolaires, cantine et jeunesse :

"Mon poste de premier adjoint est lié à l'école qui, en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec celle de Volnay, accueille les élèves du CE1 au CM2. Cette gestion implique des contacts récurrents avec les enseignantes, le prestataire des repas, le personnel communal et SIVOS dont les employés qui font la surveillance des temps cantine et garderie communale."



Patricia Raimbault

Musicienne
2^{ème} adjointe déléguée aux affaires sociales, culturelle et touristique ainsi que

la gestion du cimetière :

"Je suis aussi dans la commission patrimoine du Perche Sarthois et dans les commissions biodiversité et services à la population du Gesnois Bilurien. Je me tiens à votre écoute pour toute affaire y référant."



Jocelyne Torchet

Retraitée de la santé
3^{ème} adjointe déléguée à l'urbanisme et gestion des bâtiments communaux :

"Ma fonction d'élu est orientée vers la tenue et l'entretien des bâtiments communaux.

De plus, la délégation porte sur l'urbanisation de notre commune dans le respect des normes actuelles tant au niveau des nouvelles constructions que de la rénovation du bâti en général et ce, dans le but d'améliorer la vie dans notre bourg et notre campagne tout en préservant l'environnement."

Les membres du conseil municipal



Julien Aleton
Ouvrier agricole



Vanessa Heurtebize
Acheteuse



Alexandre Desiles
Exploitant agricole



Valérie Marlart
Informaticienne MMA



François Dumans
Plombier Chauffagiste



Laëtitia Merland
Couturière



William Gautrais
Responsable technique



Christelle Monchâtre
Comptable EA



Dominique Geslin
Technicien territorial



Claudia Poussin
Aide soignante



Christelle Roussette
Prof. Économie-Gestion

L'équipe d'agents communaux



Quatre agents permettent de faire fonctionner les services de la commune au quotidien. Leur rôle et leur investissement est primordial. Le soutien dans leur actions des élus et de la population doit permettre une amélioration des services qui vous sont rendus.

Nous verrons au mois de mars le départ à la retraite de Jean-Louis Hatry qui a œuvré pendant plus de 32 ans sur la commune.

De gauche à droite sur la photo : Christine Mathieu (secrétaire, rédactrice et responsable du personnel), Chantal Delaroue (agent technique chargée de l'entretien des bâtiments et de la cantine), Céline Boucher (agent technique polyvalent et administratif) et Jean-Louis Hatry (agent technique polyvalent).



Le CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS de Saint-Mars-de-Locquenay a la particularité d'avoir un budget annexe et autonome vis à vis de la commune. Il a également la particularité de gérer une forêt communale d'environ 115 ha appelé "Sapin des pauvres" avec

l'ONF et les locations de chasse.

Comme tous CCAS, il a un rôle social, ses actions :

- ◆ organiser le repas du 11 Novembre, qui cette année a été remplacé par une distribution de colis,
- ◆ assister et soutenir les populations telles que les personnes handicapées, âgées ou les personnes et familles en difficulté,

- ◆ s'occuper de services tels que les secours d'urgence, les colis alimentaires ou encore les chèques d'accompagnement personnalisé,
- ◆ aider administrativement les personnes.

Président : Vincent Barrais

Membres élus : Patricia Raimbault, Dominique Geslin, Laetitia Merland, Christelle Roussette.

Membres nommés par le Maire : Césaire Grignon (Vice-président), Arlette Croiseau, Monique Lesourd et Luc Torchet



Contact CCAS :

Mairie de Saint-Mars-de-Locquenay

Tél. : 02 43 35 44 07

Le SIVOS - Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire

- ◆ Gérer l'organisation scolaire entre St Mars de Locquenay et Volnay ;
- ◆ Achat de cadeaux de fin d'année au moment de Noël et de la kermesse des écoles ;
- ◆ Participer aux frais de transport pour les voyages ;
- ◆ Financer le matériel et le mobilier pédagogique ;
- ◆ Gérer le personnel de surveillance de la cantine, de la garderie communale et une partie des Atsems.

Président : Vincent Barrais

Membres de St Mars de Locquenay : Jean-François

Le Bihan, Vanessa Heurtebize.

François Dumans (suppléant)



Contact SIVOS :

Secrétariat mairie de Volnay, Philippe Duveau

Tél. : 02 43 35 46 12



Le SIVOM - Syndicat Intercommunal à VOcation Multiple

- ◆ Entretien et investir dans le réseaux d'assainissement collectif sur St Mars de Locquenay et Volnay ;
- ◆ Gérer la station d'épuration en roseaux située sur la commune de Volnay ;
- ◆ Entretien 2 chemins mitoyens entre les 2 communes : "Les Foliettes" et "Prête à Rien".

Président : Christophe Pinto

Membres de St Mars de Locquenay : Vincent Barrais (vice-président), Jocelyne Torchet, William Gautrais, François Dumans, Patricia Raimbault (suppléante) et Valérie Marlart (suppléante).



Contact SIVOM :

Secrétariat mairie de Volnay, Philippe Duveau

Tél. : 02 43 35 46 12



Le SMAEP - Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Bouloire

- ◆ Produire, transférer et distribuer les eaux potables sur le territoire de Bouloire (13 communes adhérentes plus huit communes desservies) ;
- ◆ Entretien le réseau.

Président : Jean Yves Laude

Membres de St Mars de Locquenay : Vincent Barrais, William Gautrais, Julien Aleton (suppléant) et Claudivia Poussin (suppléante).



Le Relais Eau de la SAUR est ouvert au public au secrétariat de la Mairie de Volnay les mardi et jeudi de 13h30 à 15h30.

Tél. : 02 43 35 46 12 ou à Bouloire 02 43 63 10 90.

Les COMMISSIONS MUNICIPALES

Afin que tous les conseillers puissent apporter leur contribution, le conseil municipal s'organise en commissions pour gérer la vie de notre village. Chaque commission est composée de 5 conseillers dont un animateur responsable et rapporteur auprès du conseil municipal des propositions travaillées.

La commission Finance



- ◆ Préparation du budget communal et des budgets annexes.
- ◆ Études financières diverses des autres services communaux.

Animateur : Vincent Barrais

Julien Aleton, Vanessa Heurtebize, Christelle Monchatre et Christelle Roussette.

La commission Affaires scolaires/Cantine



- ◆ Relations avec les 2 écoles Saint Mars de Locquenay/Volnay.
- ◆ Participation au conseil d'école.
- ◆ Suivi de la bonne gestion de la cantine scolaire.
- ◆ Relation avec les prestataires pour la livraison des repas.

◆ Contrôle du respect de la réglementation et du planning de l'agent.

◆ Règlement cantine.

Animateur : Jean-François Le Bihan

François Dumans, Vanessa Heurtebize, Christelle Monchatre et Claudia Poussin.

La commission Bâtiments communaux



- ◆ Propositions de programmes de travaux annuels sur les divers bâtiments communaux après un état des lieux et des projets à venir.

◆ Recherche entreprises pour les devis et suivi des travaux.

◆ Gestion des locations.

Animateur : Jocelyne Torchet

Alexandre Desiles, François Dumans, Laetitia Merland et Christelle Roussette.

La commission Communication



- ◆ Bulletin municipal.
- ◆ Communication à la presse.
- ◆ Informations communales sur site web et réseaux.

◆ Réflexion sur les diverses actions de communication envisageables.

Animateur : Vincent Barrais

Jean-François Le Bihan, Valérie Marlart, Laetitia Merland et Christelle Roussette.

La commission Voirie



Propositions de programmes de travaux annuels en matière de voirie :

- ◆ réfection de chemins,
- ◆ construction de trottoirs, busage, revêtement, réparation de routes,
- ◆ classement/déclassement des chemins communaux/alliement,
- ◆ sécurité horizontale et verticale (signalisation).

Animateur : Vincent Barrais

Alexandre Desiles, William Gautrais, Dominique Geslin et Christelle Roussette.

La commission Accessibilité



Mise en accessibilité des bâtiments communaux suivant l'agenda réalisé en 2015 :

- ◆ école,
- ◆ cimetière,
- ◆ mairie.

Animateur : Jean-François Le Bihan

François Dumans, Dominique Geslin, Valérie Marlart et Jocelyne Torchet.

La commission Fleurissement et Cimetière



- ◆ Propositions de Fleurissement.
- ◆ Contrôle de l'exécution des travaux.
- ◆ Proposition de travaux à réaliser pour la bonne gestion du cimetière communal.

Animateur : Patricia Rimbault

Julien Aleton, Alexandre Desiles, Valérie Marlart et Laetitia Merland.

La commission Culture et Vie Associative



- ◆ Étude de l'élaboration d'un agenda commun avec asso St Mars de Locquenay et Volnay.
- ◆ Organisation d'événements culturels ou festifs (concert de jazz...).
- ◆ Étude convention utilisation du Colibri.
- ◆ Relation avec les associations pour les fêtes et illuminations de Noël.

Animateur : Vincent Barrais

Valérie Marlart, Laetitia Merland, Claudia Poussin et Patricia Rimbault.

NOTRE COMMUNE ET... L'ÉTAT CIVIL

Naissance

Toutes nos félicitations

Le 18 janvier : Noé Frédéric Sylvain BUON
fils de Thomas BUON et Camille LEMORE

Le 18 mai : Diane Élise Aurélie DENIS
fille d'Alexandre DENIS et Élise CHAMBRIER-HERRAULT

Le 3 août : Julian Sébastien Anthony GOUHINCE
AUFRAY

fils de Franck GOUHINCE et Fanny Solange AUFRAY

Le 1^{er} septembre : Maïo Hubert Jérôme GILOUPPE
fils de Nicolas GILOUPPE et Brenda DEROUIN

Le 8 décembre : Joy Sophie Richard CAILLEZ
fille de Alexandre CAILLEZ et Mélinda DA FONSECA



Décès

Toutes nos condoléances
aux familles

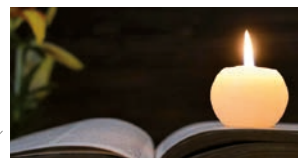
Le 14 mars..... Michel Christian POISSON
époux de Aline Christiane Emilia METVIER

Le 9 août Bernard André LEMAIRE
veuf de Renée Nicole ETIEVE

Le 12 août Michelle Madeleine Christiane
CHEVALLIER épouse de Olivier Louis LEGER

Le 3 septembre .. Daniel Martin André JAMES
époux de Christiane Marie Louise Mathilde LE GOUPIL

Le 27 septembre. Michel PLATON *célibataire*



Mariage

Tous nos Meilleurs
vœux de bonheur

Le 29 février 2020 :

Yannis Hervé Olivier CORMIEF
et Sterenn Malween MARTIN



Assistante maternelle

M^{me} Lalouse Emilie

1 rue de La Fontaine Saint-Médard

Tél. : 02 43 35 70 19



Les DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Recensement, JDC et service national

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser à la mairie de sa résidence pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...).

L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

Inscription sur la liste électorales à 18 ans :

Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu, il est toujours possible de régulariser la situation auprès de la mairie.

Si vous êtes français et que vous avez effectué les démarches de recensement citoyen au moment de vos 16 ans, vous serez inscrit d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.



Accueil des nouveaux habitants

Bienvenue dans notre commune. Voici une liste qui peut vous aider dans vos démarches :

- Inscription sur la liste électorale (Mairie).
- Demander un bac de ramassage des ordures et carte de déchèterie (Syvalorm).
- Procéder à l'inscription de vos enfants auprès de l'école et la mairie.
- Contacter le centre des impôts pour signaler votre nouvelle adresse
- Déclarer vos chiens catégorisés si nécessaire.
- Carte de séjour et de travail : déclarer votre changement à la préfecture.
- Faire changer l'adresse de vos cartes grises, pièce d'identité et passeport (ANTS).
- **Eau :** Ouvrez un contrat ou réalisez un transfert (Saur).
- **Électricité** Idem mais choisissez un fournisseur.
- **Gaz :** Contactez le fournisseur de votre choix pour lui communiquer votre nouvelle adresse.
- Abonnements téléphoniques fixe et mobile, internet : transférez votre abonnement ou résiliez-le ;
- N'oubliez pas vos assurances, votre banque, votre employeur, et les organismes sociaux : CAF, CPAM, Caisse de retraite, Complémentaire santé, Mutuelle, ...
- Vos amis/es et familles...
- Astuces : faites suivre votre courrier par la poste pendant 1 an.

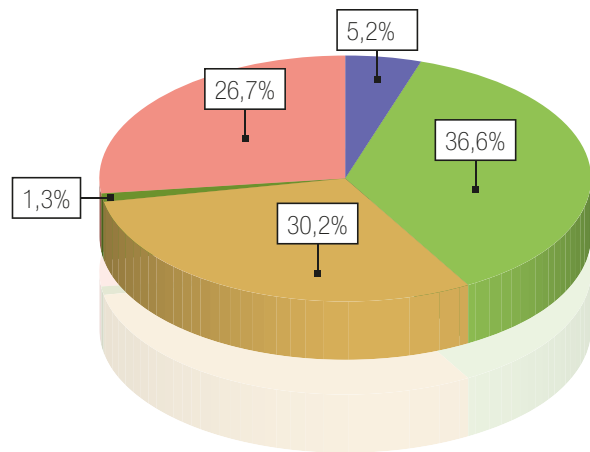
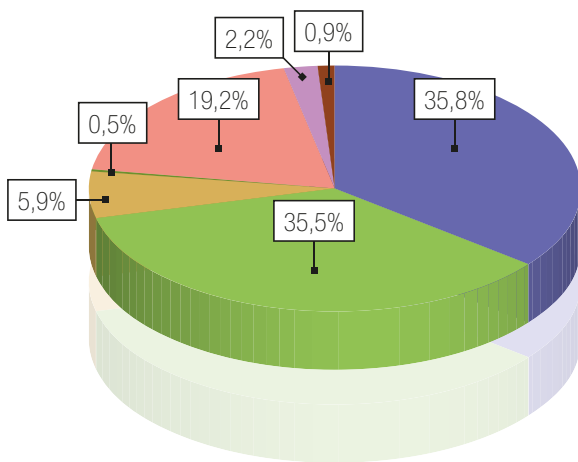
LE BUDGET COMMUNAL 2020

(Conformément aux délibérations des 25/02, 17/07 et 27/10/2020)

Budget de fonctionnement

Dépenses	Montant en €
Charges à caractère général	166 451,11
Charges de personnel et frais assimilés	165 130,00
Atténuations de produits	27 384,00
Charges exceptionnelles	2 200,00
Autres charges de gestions courantes	89 228,00
Charges financières	10 196,03
Opérations d'ordre	4 092,70
Total	464 681,84

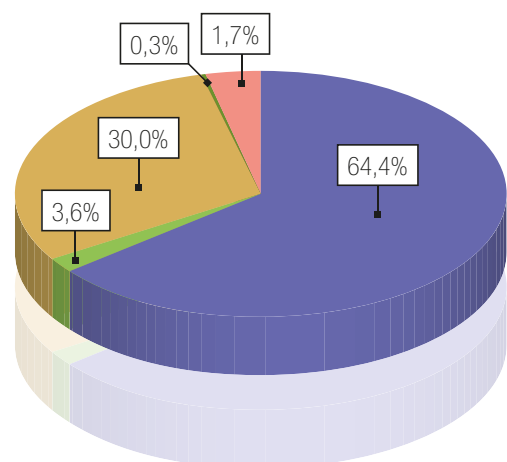
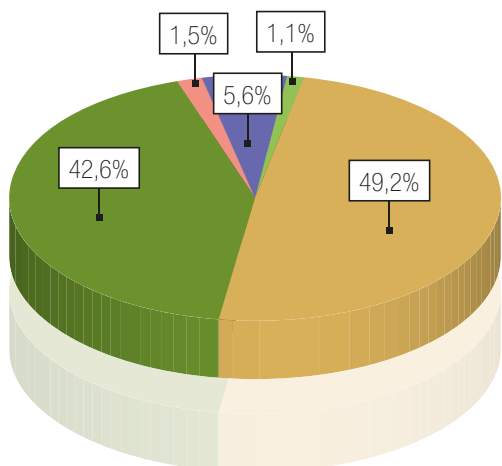
Recettes	Montant en €
Atténuation de charges	0,00
Produits de services	24 250,00
Impôts et Taxes	170 000,00
Dotations subventions	140 329,20
Produits exceptionnels	0,00
Autres produits de gestion	6 000,00
Excédent de fonctionnement	124 102,64
Total	464 681,84



Budget d'investissement

Dépenses	Montant en €
Emprunts	13 056,30
Immobilisations incorporelles	2 500,00
Travaux	114 543,29
Équipement	99 222,68
Dotation Fonds divers	3 616,00
Total	232 938,27

Recettes	Montant en €
Excédent reporté	150 086,28
Opération d'ordre	4 092,70
Dotations fonds divers, réserves	69 789,29
Emprunt et dettes assimilées	600,00
Subvention d'Investissement	8 370,00
Total	232 938,27



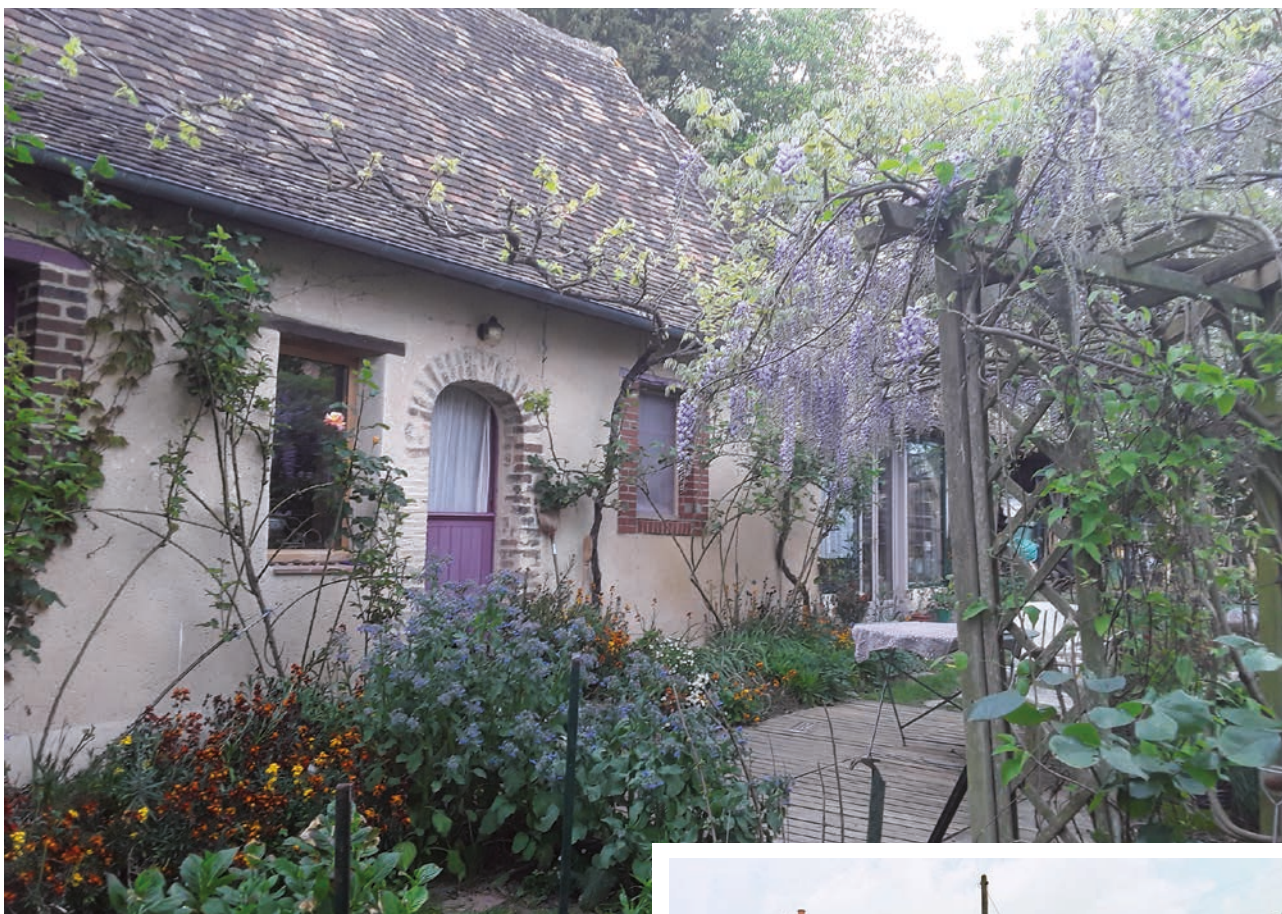
Dans notre bourg, l'habitat est essentiellement constitué de maisons accolées et plus ou moins alignées le long de la chaussée.

Certaines habitations sont construites sur des caves de tisserands car entre le 18^{ème} et le 19^{ème} siècle, on apprend à faire fonctionner le métier à tisser dans ces caves, seuls endroits de la maison où la température et le degré d'hygrométrie restent constants pour un bon tissage du chanvre.

Au centre bourg, se situent quelques maisons à étage, et on remarquera l'architecture imposante de l'ancien Presbytère qui existait en 1834 et accolé à l'Eglise du 13^{ème} siècle.

Dans notre campagne, les fermes sont soit dispersées, soit regroupées en hameau. La maison d'habitation n'a pas d'étage et ses proportions demeurent modestes. D'ailleurs, cette maison ne dispose que d'une seule pièce où la vie s'organise autour de la cheminée. La seconde pièce étant très souvent réservée aux animaux de la ferme. Au cours des ans, cette dernière deviendra une seconde pièce à vivre.





POUR LA RÉNOVATION DE L' HABITAT ANCIEN

Il est toujours bon de conserver l'architecture d'origine lors des rénovations d'habitats anciens. À cet effet divers organismes sont à votre disposition pour vous aider dans votre projet.

Association Maisons Paysannes de la Sarthe

Mail : sarthe@maisons-paysannes.org.

Tél. : 06 31 44 89 34

CAUE de la Sarthe

1, Rue de la Mariette - 72000 Le Mans

Tél. : 02 43 72 35 31

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

19, Boulevard Paixhans - 72000 Le Mans

Mail : udap72@culture.gouv.fr

Tél. : 02 72 16 42 50



Fondation du Patrimoine

Mail : sarthe@fondation-patrimoine.org

Espace Info Energie de la Sarthe

Tél. : 02 43 28 47 93

À Saint-Mars-de-Locquenay, les constructions sont encadrées par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et bien d'autres...

La réglementation évolue régulièrement, aussi avant tout projet de construction, de travaux ou de démolition, contactez la mairie afin de connaître les démarches à entreprendre.

Afin de respecter les règles d'urbanisme, **AVANT de commencer vos travaux**, renseignez-vous, vous pouvez avoir besoin de constituer un dossier accompagné d'une demande d'autorisation d'urbanisme sous la forme d'un formulaire de demande CERFA qui doit être renseigné :

- ◆ Certificat d'urbanisme
- ◆ Permis de construire
- ◆ Permis d'aménager
- ◆ Permis de démolir
- ◆ ...





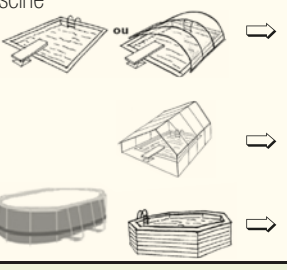

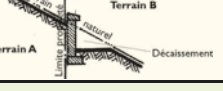
À savoir : toute construction de plus de 5m² est soumise à la taxe d'aménagement.

Votre projet peut nécessiter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France lorsqu'il est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique inscrit, classé ou en instance de l'être.

Ce dossier sera transmis par la mairie aux services instructeurs concernés qui pourront vérifier que votre projet respecte les règles d'urbanisme et vous conseiller afin de le sécuriser.

EXEMPLES DE FORMALITÉS D'URBANISME

1 - Si vous envisagez de construire :

Type de construction	Caractéristiques SP = Surface au plancher / ES = Emprise au sol	Pas de formalités	Déclaration préalable	Permis de construire	
Une habitation 				✓	
Une extension d'habitation pour une pièce habitable, surélévation ou véranda 	Extension ≥ à 5m ² et ≤ à 20m ² de SP		✓		
	Extension > à 20m ² de SP et • Si SP totale après travaux ≤ à 150m ² , sans architecte ; • Si SP existant ou SP totale après travaux > à 150m ² , avec architecte.			✓	
Une extension pour un garage ou un préau 	Extension ≤ à 20m ² d'ES		✓		
	Extension > à 20m ² d'ES et • Si SP existant ≤ à 150m ² , sans architecte ; • Si SP existant > à 150m ² , avec architecte.			✓	
Une annexe dissociée ou terrasse surélevée ou pergola accolée au bâtiment 	≤ à 5 m ² de SP ou d'ES hors d'un site protégé	✓			
	≤ à 5m ² de SP ou d'ES en site protégé > à 5m ² et ≤ à 20m ² de SP ou d'ES hors site protégé > à 20m ² de SP ou d'ES		✓	✓	
Une piscine 	Non couverte ou couverte avec des éléments fixes ou mobiles de hauteur < à 1,80m.	Bassin ≤ à 10m ² hors site protégé Bassin ≤ à 10m ² en site protégé Bassin > à 10m ² et ≤ à 100m ² Bassin > à 100m ²	✓	✓	
	Couverte avec des éléments fixes ou mobiles : hauteur ≥ à 1,80m au dessus du sol.			✓	
	Hors sol démontable	Durée d'installation : ≤ à 3 mois	✓		
		Durée d'installation : > à 3 mois		✓	
Une clôture (mur, haie, grillage...) et portails. 	Quelque soit la hauteur, dans le périmètre d'un site protégé.		✓		
	Pour l'activité agricole ou forestière	✓			
	< à 2m de haut hors d'un site protégé ≥ à 2m de haut hors d'un site protégé	✓	✓		
Un mur de soutènement hors site protégé 		✓			
Un mur (hors clôture et mur de soutènement)	< à 2m de haut hors d'un site protégé	✓			
	> à 2m de haut hors d'un site protégé ou quelque soit la hauteur en site protégé		✓		

2 - Si vous envisagez de réaliser des travaux de :

Type de travaux	Caractéristiques SP = Surface au plancher	Pas de formalités	Déclaration préalable	Permis de construire
Transformation d'un garage ou d'un comble perdu en pièce habitable d'une SP > à 5m ²			✓	
Changement de destination d'un bâtiment (exemple : bâtiment commercial ou agricole transformé en habitation)	Sans ou avec travaux qui ne modifient pas les structures porteuses du bâtiment ou sa façade		✓	
	Avec travaux qui modifient les structures porteuses du bâtiment ou sa façade			✓
Toutes modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment sans changement de destination	- Installation de panneaux photovoltaïques, d'antenne ... - Pose de fenêtre de toit ou de lucarne - Création ou suppression d'une ouverture (porte, fenêtre, velux ...) -		✓	
Entretien et réparations ordinaires : - Ravalement de façades ; - Réfection de toiture ; - Nettoyage des mousses de toitures ; - Entretien des extérieurs, clôtures... Création d'une terrasse de plein pied	Dans le périmètre d'un site protégé (avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France)		✓	
	Dans les autres cas	✓		
Création d'un prélèvement, puit ou forage domestique	Formulaire de déclaration d'ouvrage de prélèvement (CERFA 13837-02)			

Site protégé = périmètre d'un site patrimonial, abords d'un monument historique, secteur sauvegardé, site classé ou en instance de classement, ou dans tout ou partie de commune par délibération municipale.

D'autres types de travaux peuvent être soumis à déclaration préalable.

Pour vous renseigner et obtenir les formulaires nécessaires à votre projet, vous pouvez consulter :

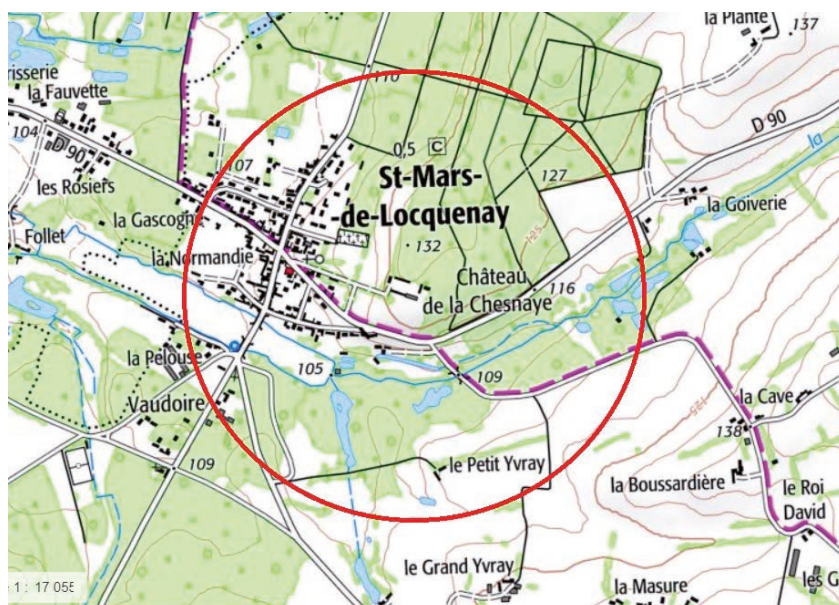
- ◆ le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- ◆ ou la Mairie.

Une fois le dossier établi par vos soins :

- ◆ adressez-le par courrier recommandé avec demande d'avis de réception
- ◆ ou déposez-le à la Mairie aux heures d'ouverture au Public : de 9h à 12 h, les mardis ou jeudis.

Pour information : le bourg de Saint-Mars-de-Locquenay fait l'objet d'un périmètre de protection soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France en raison de la proximité de monument historique :

Château de la Chesnaye et ses jardins, inscrits au titre des monuments historiques depuis le 7 août 1997.



Jocelyne TORCHET

Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme



Dossier spécial :

Élagage

J'élague les arbres et arbustes de mon terrain pour sécuriser les voies, les lignes électriques et téléphoniques...

Conseils pratiques :

- Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité, (taille "adulte").
 - Choisissez des plantes à pousse lente, non invasives et sans épines pour faciliter la taille,
 - Entretenez régulièrement votre végétation, (période la plus propice : entre octobre et février).
- Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire (par exemple pour les lignes fibre).

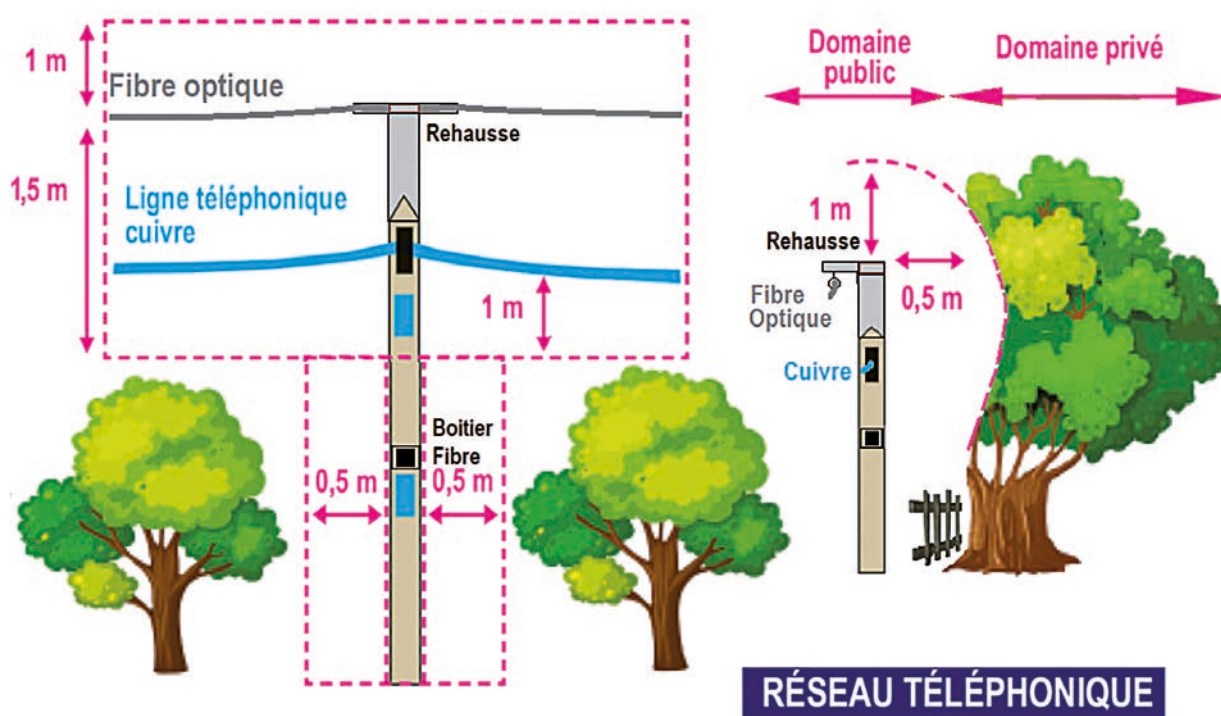


RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION :

Les poteaux et les lignes aériennes de télécommunication doivent être complètement dégagées de toute végétation : au minimum à 1 m. au-dessus du sommet et à 50cm sur le côté.

... Et préparer l'arrivée de la fibre optique :

Prévisionnel : études début 2021, puis travaux de tirage et de raccordement des lignes fin 2021. Commercialisation été 2022.



RÉSEAU ÉLECTRIQUE :

S'approcher d'un ouvrage électrique, même sans le toucher, peut être dangereux si l'on ne respecte pas les distances et consignes de sécurité. Faites appel à des professionnels si vous avez besoin d'intervenir.

Si les distances entre les branches des plantations et les lignes sont insuffisantes, le propriétaire privé ou l'occupant doit réaliser l'entretien : débroussaillage, coupe d'herbe et élagage.

Distances de sécurité minimum : attention les distances varient en fonction du type de ligne ! Le gestionnaire du réseau peut demander que la distance d'élagage soit augmentée d'1 mètre.

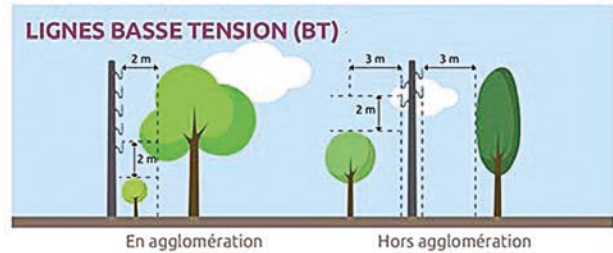
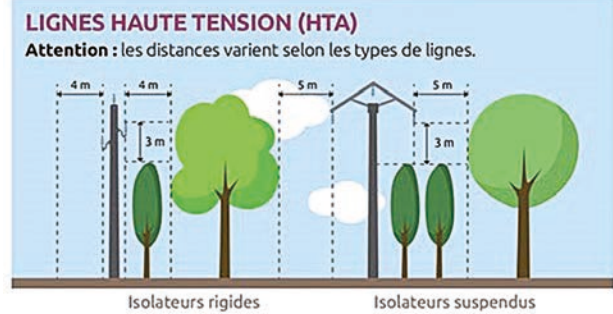
Il existe d'autres distances pour les lignes Haute Tension.

INFORMATIONS PRATIQUES

Avant toute intervention d'élagage à moins de 5 mètres d'une ligne, il est impératif d'envoyer une déclaration de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT conjointe) aux gestionnaires de réseaux au moins 15 jours avant le début des travaux.

Pour établir votre DT-DICT, consultez le site internet : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les distances à la construction des lignes électriques (norme NFC 11-201)



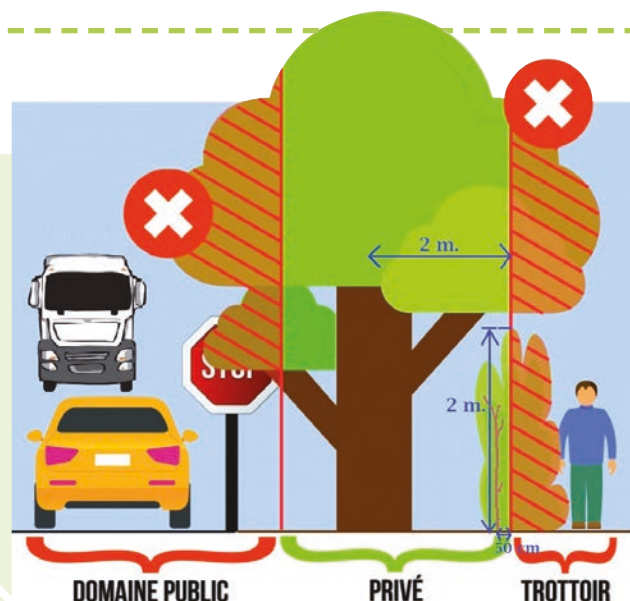
LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES

- ◆ Ne jamais toucher une ligne, même un câble isolé.
- ◆ Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes, sans déclaration préalable du gestionnaire afin de sécuriser les travaux.
- ◆ Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique nu ou en contact direct avec un câble isolé.
- ◆ Le brûlage est déjà interdit. Ne pas faire de feu, encore moins sous les lignes électriques.

VOIES DE CIRCULATION :

Pour sécuriser les voies, les riverains doivent élaguer les branches des arbres, arbustes ou haies, et couper les racines en bordures des **voies communales**, des chemins ruraux, et des voies en agglomération..., afin de :

- ◆ permettre la sûreté et le passage des piétons ou des véhicules,
- ◆ préserver la visibilité des panneaux, et des intersections de voirie.



J'entretiens mon trottoir pour sécuriser les piétons, permettre le bon écoulement des eaux pluviales, et éviter la dégradation des trottoirs.

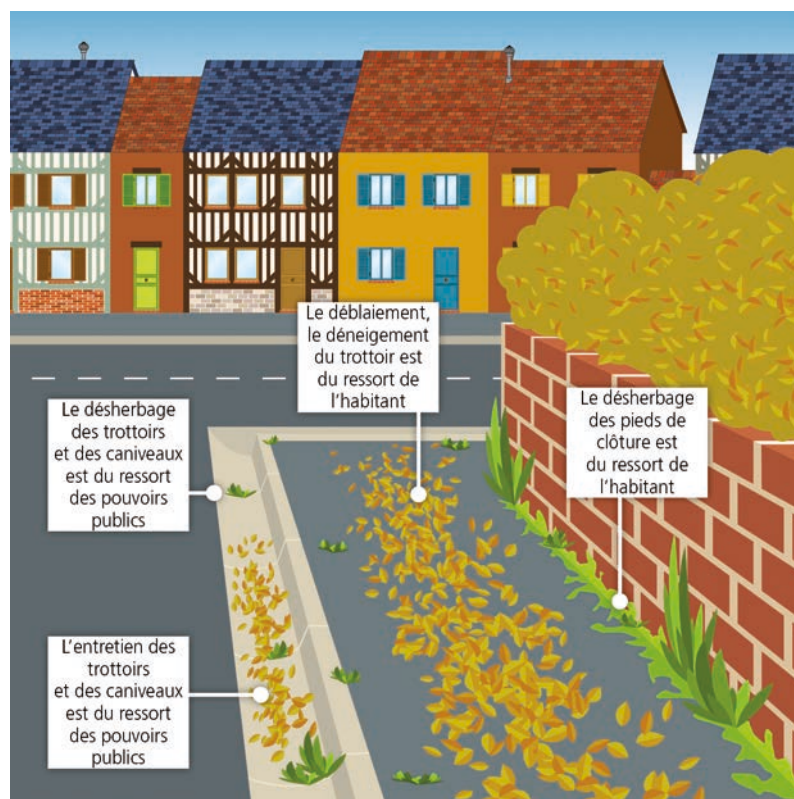
C'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit assurer l'entretien du trottoir, en l'absence de trottoir, une bande de 1 mètre longeant la limite de propriété.

Pour un immeuble d'habitation de plusieurs étages, l'entretien repose sur chacun des occupants.

L'entretien se limite :

- ◆ au nettoyage des feuilles mortes et détritiques,
- ◆ au désherbage,
- ◆ au débroussaillage,
- ◆ au démoussage,
- ◆ à la taille des arbustes, et élagage des branches et la coupe des racines d'arbres qui dépassent de la limite de la propriété, sur les trottoirs et les voies publiques ou privées ;
- ◆ et en hiver au dégagement de la neige ou du verglas.

Les déchets et balayures ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique ou dans les avaloirs des caniveaux au risque de les obstruer.



Conseils pratiques :

En prévention, il est conseillé de brosser régulièrement les joints et bords des murs pour éliminer la terre et les graines qui s'y glissent.

Le désherbage peut être réalisé par **brossage, arrachage, binage, eau bouillante, tonte...**, **sans utilisation de produit phytosanitaire**, pour protéger la ressource en eau potable des captages.

L'épandage de sel, de sable visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver fait partie de l'entretien.



Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est

pas pour autant réservée. Si vous stationnez sur le trottoir dont vous avez l'entretien, vous pouvez être verbalisé si votre véhicule interdit le libre passage des piétons.

LES TRAVAUX RÉALISÉS POUR L'ÉCOLE



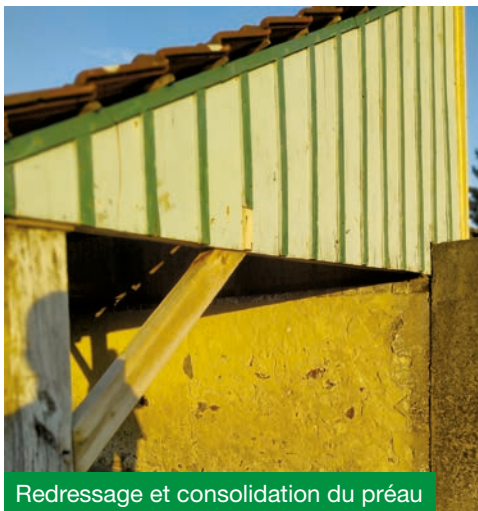
Réaménagement des tableaux



Pose d'un tableau



Pose d'une étagère



Redressement et consolidation du préau



Réfection des bancs



Nouvelle entrée, travaux complémentaires en 2021



Bardage de l'arrière du préau



Pose de volets roulants dans la classe de M^{me} Barrier.

Changement de porte pour la classe de M^{me} Marais.



Réparation des axes du portail



Nouvelle entrée, travaux complémentaire en 2021 enlèvement de la citerne non utilisée

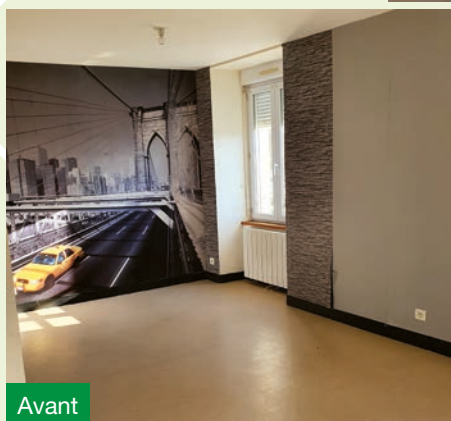


LES TRAVAUX RÉALISÉS

Pour le logement

Bientôt de nouveau proposé à la location.

La tapisserie a été enlevée au profit d'une couleur neutre et adaptée à la location.



Reste à faire :

- cuisine équipée,
- plomberie
- et électricité pour accès.

Sur la voirie

Les travaux au niveau de Vaudoire étaient programmés par la municipalité précédente. Ils ont été réalisés avec retard suite à la crise sanitaire. Ces travaux ont consisté à retirer les racines sous la chaussée à l'origine des déformations importantes de la voirie. Ces travaux ont été optimisés pour permettre de réaliser à budget constant la réparation de la voie communale entre la route de Tresson et du Grand Lucé (nombreux nids de poule).

Par ailleurs, un programme d'entretien de la voirie communale a été réalisé pour obtenir une subvention du conseil départemental au titre de l'Aide Départemental à la Voirie Communale. La commune s'est donc vue attribuer une subvention de 11 358€ pour financer ses futurs travaux.

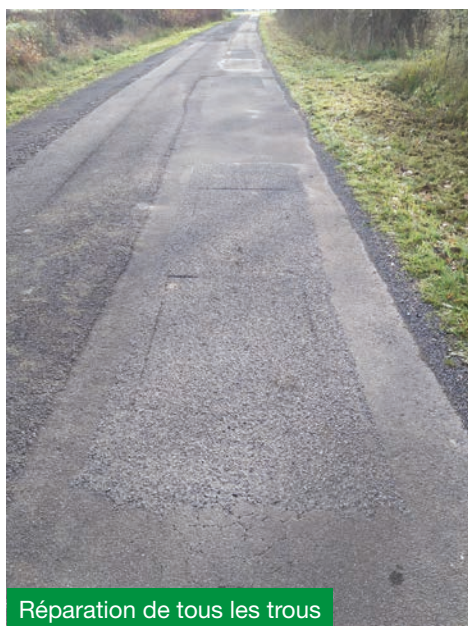
Concernant le fauchage des bernes, cela est réalisé par l'agent technique communal. Le débroussaillage hivernal des fossés et talus est réalisé par une entreprise en fin d'année. Un programme de curage des fossés et déra-

sement des accotements sera établi après leur passage pour garantir le bon écoulement de l'eau qui est source de dégradation de la voirie.

La commission voirie



La route du Vaudoire pendant les travaux



Réparation de tous les trous



La route du Vaudoire après les travaux

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN



Le mot du président :

Je tiens à remercier, en premier lieu, vos élus, réactifs et bienveillants de pouvoir vous présenter brièvement mes premiers vœux au sein de votre bulletin municipal.

En cette période de fin d'année où chacun d'entre vous souhaite profiter de ses proches sans réserve, je souligne votre investissement personnel tout au long de cette année 2020.

Grâce au formidable élan de solidarité qui s'est développé entre tous, au soutien que vous manifestez auprès de nos commerçants, artisans et de nos entreprises, à la confiance que nous témoignent les parents, les familles, l'ensemble des concitoyens, à l'engagement des élus et des agents, communaux et intercommunaux, vous faites face à ce fléau avec une abnégation qui force le respect démontrant ainsi les qualités et le sens des responsabilités des femmes et des hommes de notre territoire.

Je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année et vous adresse à toutes et à tous, au nom de la collectivité du Gesnois Bilurien, mes vœux les plus sincères, de bonheur, de santé et d'espoir à l'aube de cette nouvelle année 2021.



André Pigné
Président de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien

16 juillet 2020 : nouvel exécutif pour le Gesnois Bilurien

Suite aux élections municipales du printemps dernier et au renouvellement des 23 conseils municipaux du territoire, les 47 membres du Conseil communautaire du Gesnois Bilurien se sont réunis le jeudi 16 juillet 2020 à Montfort-le-Gesnois pour procéder à l'élection du nouvel exécutif de la Communauté de communes.

- **André Pigné**, maire d'Ardenay-sur-Mérize et vice-président sortant, a été élu Président du Gesnois Bilurien.

- 12 vice-présidents ont également été élus :

- **Martial Latimier**, 1^{er} vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de la mobilité ;
- **Damien Christiany**, 2^e vice-président en charge des finances, stratégie et prospective ;
- **Jean-Marie Bouché**, 3^e vice-président en charge des politiques contractuelles, stratégie de la commande publique et contentieux ;

Ainsi, le Bureau compte 28 membres

André Pigné, Martial Latimier, Damien Christiany, Jean-Marie Bouché, Anne-France Planchon, Arnaud Mongella, Claudia Dugast, Olivier Rodais, Brigitte Bouzeau, Stéphane Ledru, Michel Pré, Christophe Pinto, Alain Courtabessis, Anne-Marie Deloubes, Laurent Goupil, Nicolas

Anne-France Planchon, 4^e vice-présidente en charge de la Petite enfance et Enfance-Jeunesse ; **Arnaud Mongella**, 5^e vice-président en charge de la vie culturelle communautaire (théâtre, école de musique, évènementiel) ; **Claudia Dugast**, 6^e vice-présidente en charge du service à la population et équipement de proximité ; **Olivier Rodais**, 7^e vice-président en charge du développement économique et touristique ; **Brigitte Bouzeau**, 8^e vice-présidente en charge de la mutualisation et relations aux communes ; **Stéphane Ledru**, 9^e vice-président en charge des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et ressources humaines ; **Michel Pré**, 10^e vice-président en charge de la gestion des services techniques, prévention et travaux sur les bâtiments intercommunaux ; **Christophe Pinto**, 11^e vice-président en charge de l'information et de la communication ; **Alain Courtabessis**, 12^e vice-président en charge de l'environnement et du développement durable (SPANC et Collecte des ordures ménagères).

Augereau, Jean-Paul Hubert, Dominique Drouet, Anthony Trifaut, Claudine Ozan, Franck Floquet, Vincent Barrais, Michel Froger, Isabelle Lemeunier, Alain Dutertre, Nathalie Chailloux, Jean-Michel Royer et Chantal Buin.

Répartition des 47 conseillers communautaires

Ardenay-sur-Mérize : André Pigné (suppléante : Jacqueline Siegwald) ; Bouloire : Anne-Marie Deloubes, Jocelyne Assé-Rottier, Jean-Marie Bouché ; Connerre : Arnaud Mongella, Allison Pierre, André Froger et Nathalie Guilmain ; Coudrecieux : Laurent Goupil (suppléant : Tony Foulon) ; Fatines : Nicolas Augereau et Dominique Roger ; Le Breil-sur-Mérize : Jean-Paul Hubert et Anne-France Planchon ; Lombron : Brigitte Bouzeau et Vincent Godefroy ; Maisoncelles : Dominique Drouet (suppléant : Patrick Brebion) ; Montfort-le-Gesnois : Anthony Trifaut, Mélanie Macé, Olivier Rodais et Philippe Plecis ; Nuillé-le-Jalais : Claudine Ozan (suppléante : Sindy Moreau) ; Saint-Célerin : Franck Floquet et Gilles De Galard ; Saint-Corneille : Michel Pré et Christelle

Levasseur ; Saint-Mars-de-Locquenay : Vincent Barrais (suppléant : Jean-François Le Bihan) ; Saint-Mars-la-Brière : Damien Christiany, Françoise Chateau et Jackie Surut ; Saint-Michel-de-Chavaignes : Michel Froger et Pierrette Bunel ; Savigné-l'Évêque : Isabelle Lemeunier, Martial Latimier, Claude Mignot, Alain Courtabessis et Stéphane Pennetier ; Sillé-le-Philippe : Claudia Dugast et Charly Tertre ; Soullitré : Stéphane Ledru (suppléant : Denis Clément) ; Surfonds : Alain Dutertre (suppléante : Emmanuelle Mallet) ; Thorigné-sur-Dué : Nathalie Chailloux et Jean-Claude Lecomte ; Torcé-en-Vallée : Jean-Michel Royer et Céline Mathé ; Tresson : Chantal Buin (suppléant : Marc Trécul) ; Volnay : Christophe Pinto et Jean-Yves Laude.



Le RAMI

Le Relais Assistants Maternels intercommunal de compétence communautaire vous informe de son fonctionnement et de ses missions.

Le Relais Assistants Maternels intercommunal est un service gratuit à destination des parents, des futurs parents, des enfants ainsi que des assistants maternels agréés du Gesnois Bilurien.

destination des parents, des futurs parents, des enfants ainsi que des assistants maternels agréés du Gesnois Bilurien.

Il se déploie en 2 grandes missions :

- ◆ Un lieu d'animation :
 - organisation de matinées jeux et rencontres en itinérance, de temps festifs ponctuels, de soirées de professionnalisation à destination des assistants maternels pour rompre l'isolement, échanger sur les pratiques et participer à l'observation de l'enfant.
- ◆ Un lieu ressource :
 - diffusion d'informations sur les droits et les obligations en tant que parents employeurs et assistants maternels ;

- informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant existants sur le territoire (assistants maternels agréés, multi-accueils, garde à domicile, ...)
- répondre aux questions éducatives et parentales ;
- soutenir la professionnalisation des assistants maternels lors de permanences administratives.

Le RAMi mène un travail de partenariat auprès d'acteurs locaux (mairies, médiathèques, théâtres, associations, services internes CDC...). Dans sa mission d'information aux familles, le service dispose notamment d'une liste actualisée des assistants maternels agréés du territoire Gesnois Bilurien.

L'équipe : Amélie Besnard, Pauline Brouard, Christèle Cantalupi-Liboz et Camille Olivier.

Le RAMi édite un journal consultable sur :

<https://www.cc-gesnoisbilurien.fr/famille/ram/>



Contact : rami@cc-gesnoisbilurien.fr
ou 02 21 76 08 49.

NOUVEAU depuis novembre 2020

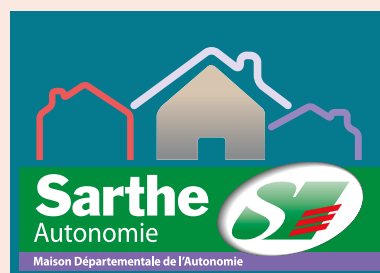
SARTHE Autonomie

« Sarthe Autonomie - Maison Départementale de l'Autonomie » est un lieu d'accueil unique à disposition des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, de leur famille, des professionnels, des associations...

Elle centralise et regroupe aujourd'hui plusieurs services.

À destination des usagers, elle a pour mission :

- ◆ De les **accueillir**, les **informer** et les **soutenir** dans les démarches de la vie quotidienne (à domicile ou en établissement), de la scolarisation ou de l'insertion professionnelle ;
- ◆ **D'étudier** de manière globale l'ouverture et l'attribution de l'ensemble des droits et prestations pour les personnes en situation de handicap ou âgées ;
- ◆ De **favoriser** l'accompagnement personnalisé de proximité par :
 - Un accueil sur 22 sites répartis sur l'ensemble du territoire départemental,
- ◆ Une évaluation médico-sociale individualisée des besoins en tenant compte des projets des usagers,
- ◆ Un appui administratif pour la complétude des formulaires de demandes de prestations et droits dans le cadre de la compensation des incapacités,
- ◆ Un accompagnement et un suivi dans la mise en œuvre des prestations et droits accordés,
- ◆ Un accompagnement à l'inscription en établissement pour personnes âgées (EHPAD) via le logiciel « Via trajectoire Grand Age),
- ◆ De les **accompagner** par la mise en place d'actions de prévention sur les territoires et de lutter contre l'isolement et la solitude.



Contacts :

BOULOIRE • 3, rue du Collège

Tél. : 02 43 63 30 35

LE MANS

Annexe de la Croix de Pierre • 2 rue des Maillets

Tél. : 08 00 52 62 72

E-mail : sartheautonomie@sarthe.fr

Site : <https://www.sarthe.fr/solidarite-autonomie>

Hommage

Hommage à DJEBEL TABOUR Saïd Mort pour la France le 8 août 1941 à Saint-Mars-de-Locquenay, Tirailleur algérien du 11^{ème} Régiment.

Cet article a été écrit par Christine Mathieu, secrétaire de Mairie passionnée d'histoire à partir de ses recherches et de témoignages de personnes ayant vécu cette période.

Les tirailleurs nord-africains depuis leur création en 1842, n'ont cessé de s'illustrer pendant un siècle dans le monde entier. Présents dans toutes nos expéditions Outre-mer, ils participent avec quelle gloire, mais aussi au prix de combien de pertes, aux deux grands conflits Franco-allemands de 1870 et de 1914. En 1939, ils sont à la veille d'une période de vingt années chargées de lauriers et de douleurs. Cette époque verra leur apogée, leur déclin, et leur mort. Ils éprouveront la joie de libérer la Mère-Patrie, combattront en retraite en Indochine, puis connaîtront en Algérie un drame plus douloureux encore que le nôtre.

En 1939, il y a 28 régiments de tirailleurs nord-africains (16 algériens, quatre tunisiens et huit marocains). Ils représentent 38,6 % de l'infanterie française. La proportion d'Indigènes aux Français est de 73,4 %. Le personnel de carrière compte pour 70 %. Ce sont des troupes de métier dont les caractéristiques sont : ardeur, résistance physique exceptionnelle, discipline, et allégeance au chef.

En juin 1940, l'ordre du 11^{ème} régiment de tirailleurs algériens est de tenir le massif des hauteurs de l'Hautil (situé à l'ouest de Paris, le massif de l'Hautil domine les vallées de l'Oise et de la Seine ainsi que les plaines du Vexin français).

La mission du Colonel Doucet, commandant le 11^{ème} régiment de tirailleurs algériens (RTA) est d'interdire l'accès à la boucle de la Seine au nord de Poissy.

Monsieur Djebel Tabour Saïd, né le 25 octobre 1915 au Douar de Temsif, canton de Bougie en Algérie est arrivé à Saint-Mars-de-Locquenay en 1941 avec le statut de prisonnier.

Il était soldat au 11^{ème} régiment de tirailleurs algériens, numéro de matricule 378 et fut recruté au Sétif.

Il était hébergé dans des locaux situés route du Grand Lucé. La journée, il travaillait dans une ferme au lieu-dit « La Grillonnière » sous surveillance de l'occupant.

Le 8 août 1941, un plan mis au point certainement la veille, Saïd Djebel Tabour décida de s'échapper. Il devait se rendre sur le chemin des alouettes afin de s'y changer et de partir par le train de Connerré. Il commença sa fuite par le chemin de la Normandie, longea les maisons de Mesdames Paumier et Pichery pour rejoindre la route de Volnay. Au passage, il salua les enfants qui jouaient. Arrivé sur cette route, il vit sortir de la boulangerie un habitant qui le perturba si bien qu'au lieu de prendre le chemin de Prête à Rien comme convenu, il se dirigea vers celui Des Bergères. Sans doute un peu perdu, il gagna la route de Bouloire pour rejoindre la Grillonnière, lieu qui lui était familier. Mais pendant ce temps écoulé,

au vu de la conjoncture de l'époque, des peurs, des craintes, des tensions, il fut dénoncé. Deux Allemands de la Wehrmacht (forces armées allemandes) qui venaient de Volnay arrivèrent au même moment à la ferme de la Grillonnière et lui tirèrent dans le dos alors qu'il se rendait les bras levés devant la propriétaire.

Les habitants ont eu ordre de ne pas assister à l'inhumation de ce soldat mais quelques-uns osèrent.

C'est ainsi que s'acheva la vie de ce soldat de 25 ans, célibataire, méritant, qui avait combattu pour sauver la France des mains des occupants.

Aujourd'hui, rendons lui hommage, remercions le pour s'être sacrifié au nom de notre liberté.

Depuis cet article (publié une première fois en 2010), de nouvelles recherches ont été menées. Nous avons obtenu du Service Historique de la Défense (SHD) à Caen le dossier de prisonnier et toutes les pièces suite à sa tentative d'évasion. Le dossier coté AC 21 P 121151 est librement communicable. Il apporte des détails sur les conditions de l'évasion et de la mort du soldat.

Le 11^{ème} RTA sera fait en grande partie prisonnier lors de la retraite vers la Loire après l'ordre de repli général de Weygand donné le 12 juin.

Son nom figure sur le Monument aux Morts de Bougie (Bejaïa) en Algérie qui a été rapatrié à Bordeaux après l'indépendance de l'Algérie dans les années 1960.

Depuis de nombreuses années, lors des cérémonies de souvenir (8 mai et 11 novembre) à St Mars de Locquenay, son nom est cité parmi ceux des Morts Pour la France. En conseil municipal, il a été décidé que son nom sera ajouté sur le Monument aux Morts de notre commune, où il est enterré.

Christine Mathieu



La Guerre de 1870

Il y a 150 ans, la guerre de 1870 près de St Mars de Locquenay.

Le 19 juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse suite à la fameuse dépêche d'Ems, document tronqué par Bismarck, le chancelier prussien. Ce document fit croire aux autorités françaises que l'ambassadeur français en Prusse avait été humilié par les autorités prussiennes.

Les premiers combats tournèrent rapidement à l'avantage des armées de la Confédération d'Allemagne du Nord, emmenées par la Prusse. On peut citer la bataille de Wissembourg le 4 août, les combats autour de Sedan dont la bataille de Bazeilles les 31 août et 1^{er} septembre. Le 2 septembre, à Sedan, Napoléon III capitule et se constitue prisonnier. Le 4, la République est proclamée et un gouvernement provisoire est constitué. La guerre continue... Dès le 17 septembre, Paris est assiégé.

En janvier 1871, la 2^{ème} armée de la Loire, dirigée par le général Chanzy, est sévèrement battue lors de la bataille du Mans du 10 au 12 janvier et se replie derrière Laval. La guerre est définitivement perdue et le gouvernement se résout à demander l'armistice qui sera signé le 28 janvier et prendra effet le 15 février. Les conséquences pour la France sont lourdes : perte des territoires d'Alsace-Moselle, occupation du territoire (la Sarthe sera occupée jusqu'en juin 1871) par les troupes allemandes, paiement de réparations 5 milliards de francs-or (20 milliards d'euros).

À Saint Mars de Locquenay nous avons peu de traces de ce conflit, même si celui-ci s'est déroulé à quelques kilomètres de chez nous en janvier 1871 pendant la bataille du Mans. Celle-ci s'est déroulée plutôt sur les territoires d'Ardenay, du Breil s/ Mérisse, de Champagné et de Changé plus que sur celui du Mans à proprement parler, d'où l'appellation Bataille d'Auvours qui lui est parfois donnée. Des monuments ont été parfois érigés, comme celui de la butte d'Ardenay le long de la D357.

Une des particularités de ce conflit est qu'il est très difficile de connaître avec exactitude le nombre de morts. Un épiluchage des registres d'état-civil est nécessaire, sur des dates « larges », certains décès ayant été retranscrits plusieurs années après.

Dans le cadre d'une opération lancée par l'association des Maires de Sarthe, ce travail a donc été réalisé pour Saint-Mars-de-Locquenay et a abouti à la découverte de quatre décès en lien direct avec la guerre franco-prussienne. Voici donc les quatre soldats enfants de Saint-Mars (ou y résidant au moment du conflit).

Isidore Chesnier : ce garde-mobile est décédé chez son cousin Jacques Chéreau, aubergiste à St Mars. Fils de Isidore et de Celestine Chereau il habitait à la Bodinerie en 1866 avec ses parents, il est né le 28 décembre 1847 et décède le 22 décembre 1870 à quelques jours de ses 23 ans. Exonéré de service militaire en 1847, il est tout de même rappelé à l'activité le 18 août 1870 et sera garde mobile dans la 5^{ème} compagnie du 4^{ème} bataillon de l'infanterie. L'exonération sous le 2nd Empire consistait en un règlement financier pour l'armée. Cette exonération a provoqué un grave déficit de conscrits dans les années précédant la guerre franco-prussienne...

Bazile Joseph Grassin, soldat dans la 1^{ère} Cie du 3^{ème} Bat du 62^{ème} régiment de ligne. Né le 2 février 1847 à Saint-Mars-de-Locquenay, il décédera des suites de ses blessures le 18 août 1870 à Verneville en Moselle, près de Gravelotte où les troupes du Maréchal Bazaine sont défaites. Celui-ci sera d'ailleurs jugé par un Conseil de guerre qui le condamnera à mort, sa peine sera commuée par le Président MacMahon en 20 ans de captivité. Il s'échappera de sa prison et finira ses jours en Espagne. Mais revenons à Bazile, il est donc le fils de Jean Grassin et Joséphine Choplain. Dans le recensement de 1866, il habitait avec ses parents rue du grand gué (la Loriellerie ?). Son acte de décès original de 1870 ne sera retranscrit dans le registre de Saint-Mars qu'en janvier 1872, soit 18 mois après son décès. Ceci illustre bien la difficulté de recenser tous les décès.

Henri Poupon : soldat au 51^{ème} régiment de ligne. Né le 12 février 1840 à Saint-Mars-de-Locquenay, il est le fils de Louis et Louise Hubert. Il décède à Paris dans le 9^{ème} arrondissement de Paris au 88 rue St Lazare, à l'ambulance du chemin de fer de Lyon le 14 décembre 1870. Son frère Louis est témoin du décès, âgé de 49 ans il est concierge et habite au 21 rue Jacob. La transcription sera faite le 31 juillet 1872 dans les registres de Saint-Mars.

Enfin, **Louis Deroin**, garde mobile décédé à l'ambulance du Séminaire au Mans, le 6 janvier 1871. Il est né à Pont de Gennes (commune intégrée dans Montfort le Gesnois en 1985) le 3 avril 1846, fils de René et Louise Alexandrine Dupont. La transcription de son décès est réalisée dans les registres de Saint-Mars le 15 mai 1873. L'original de son acte de décès le fait résider à Challes, où son décès est retranscrit dès juin 1871, on peut se demander pour quelle raison la transcription de son décès se fait également à Saint-Mars...

Jean François Le Bihan



Le Monument commémoratif de la bataille d'Ardenay (09-01-1871). (cliché JFLB).

11 Novembre

Comme beaucoup d'évènements depuis le 16 mars à cause de la crise sanitaire les commémorations de l'armistice de la guerre de 14-18 n'ont pu avoir lieu dans les conditions habituelles. La municipalité a été autorisée à célébrer cet événement en nombre limité. Cette année a été l'occasion de faire honneur au soldat inconnu choisi il y a 100 ans. Merci aux portes drapeaux, Georges Barbet et Bernard Boussion ainsi que Césaire Grignon pour la technique. En espérant vivement que nous puissions être tous présents la prochaine fois pour faire honneur à tous les Morts pour la France.



Colis CCAS 11 Novembre

À notre grand regret le traditionnel repas organisé par le CCAS n'a pu avoir lieu, mais en compensation les membres du CCAS ont décidé de porter un colis composé de produits artisanaux de la région, au domicile des aînés de la commune qui en avait accepté la proposition au préalable.

Cette année 56 personnes ont accepté cette invitation, nous espérons que tous viendront l'an prochain au repas si les conditions le permettent pour fêter nos retrouvailles. Cela est un moment de partage et de rencontre entre les habitants très conviviale.



Les Journées du Patrimoine



Château de la Chesnaye



L'église



M. Pichon, guide de la visite du Château

Les 19 et 20 septembre 2020 ! Une journée très appréciée !

Malgré le contexte sanitaire non favorable, les journées du patrimoine des 19 et 20 septembre furent une très belle réussite tout en respectant les mesures de distanciation.

Cela a commencé le samedi après-midi où les visiteurs ont pu apprécier les commentaires de Mr Pichon du Château de la Chesnaye toutes les heures.

Ensuite, les visiteurs ont pu se rendre dans l'église romane où Luc Torchet a apporté toutes les explications passionnantes de l'histoire de ce monument, en particulier les peintures originales découvertes sous les enduits.

Le dimanche, une exposition de peinture à la mairie organisée par Clairette Eloi et ses élèves a rejoint les festivités pendant toute la journée. Le livre d'or témoigne de nombreux commentaires sur le travail de ses peintres amateurs, doués et passionnés.

Les nombreux visiteurs, environ 200 au total, ont fort apprécié ces trois sites et cela nous encourage à développer cette action pour l'an prochain avec de nouvelles idées et surprises...



Les peintures de l'église



Exposition dans la mairie



Pancarte réalisée par M^{me} Eloi



Une partie de l'exposition peinture

L'ÉCOLE

Au fil d'une année...

inédite...

Le RPI de la Hune, regroupant les écoles de Volnay et de Saint-Mars-de-Locquenay a vécu une année bien particulière comme nous tous.

L'école a été fermée de mi-mars à mi-mai, les enseignants, élèves et parents ont dû s'adapter aux conditions de la classe à la maison. Depuis mai, les écoles vivent au rythme des protocoles sanitaires plus ou moins stricts.

L'année scolaire 2019/2020 à Saint-Mars-de-Locquenay (Quelques actions)

Le spectacle à la mairie : Odilon le bouffon

Les élèves de l'école de Saint-Mars-de-Locquenay sont allés voir un spectacle sur le Moyen-Âge. Il y avait une personne qui était surnommée le bouffon, il choisissait des enfants au hasard qui représentaient le roi, la reine, les chevaliers, les princesses puis les enfants du roi et de la reine et un joueur de cornemuse. Le joueur de cornemuse annonçait le début et la fin du combat. Nous avons découvert quelques chansons du Moyen-Âge et sur l'une d'elles nous avons dansé. Puis nous avons fait un mime qui représentait l'ouverture d'une porte, nous avons fait semblant de monter les escaliers, écouter à la porte et regarder autour de nous. Puis il nous a ramené dans notre époque.

Eve, Emma & Iliana



Souvenirs de mes années à St Mars de Locquenay

Ce que je retiens de mes années à l'école de Saint-Mars-de-Locquenay, c'est quand, la première année, j'ai revu des copains que je n'avais plus vus. J'ai eu les trois maitresses de cette école. J'ai aussi bien travaillé avec elles et je me suis fait de nouveaux amis. J'ai aussi grandi pendant c'est trois années. Je me suis aussi amusé, j'ai pu rigoler et des fois j'étais triste. Je me suis fait gronder plusieurs fois. J'ai eu aussi beaucoup de fautes et de « bien ». Quand fallait faire les devoirs au début c'était compliqué. Aussi, je retiens que je suis plus fort en maths qu'en français même si je n'aime pas trop la géométrie.

Antoine

Ce que je retiens de mes années à l'école de Saint-Mars-de-Locquenay ce sont les sorties scolaires, les retrouvailles avec mes anciens amis de l'école de Volnay et aussi la rencontre entre moi et Justine. On ne s'est presque plus quittées depuis ce jour. Ici, j'ai rencontré des personnes super sympas avec moi. Par contre il y avait des personnes moins sympas avec moi en début d'année et avec qui je m'entends mieux maintenant... Et ce que je retiens surtout c'est que toutes ces années à Saint-Mars-de-Locquenay ont été super géniales.

Lily

L'ÉCOLE

Si le confinement était...

- Si le confinement était un plat, ce serait saucisses frites.
- Si le confinement était un jeu, ce serait Tokyo train.
- Si le confinement était un personnage de fiction, ce serait Charlie Chaplin.
- Si le confinement était un livre, ce serait La cité sans nom.

Antoine

- Si le confinement était un plat, ce serait des carottes râpées
- Si le confinement était un jeu, ce serait le destin
- Si le confinement était un personnage de fiction, ce serait Joséphine
- Si le confinement était un livre, ça serait Natacha a un secret

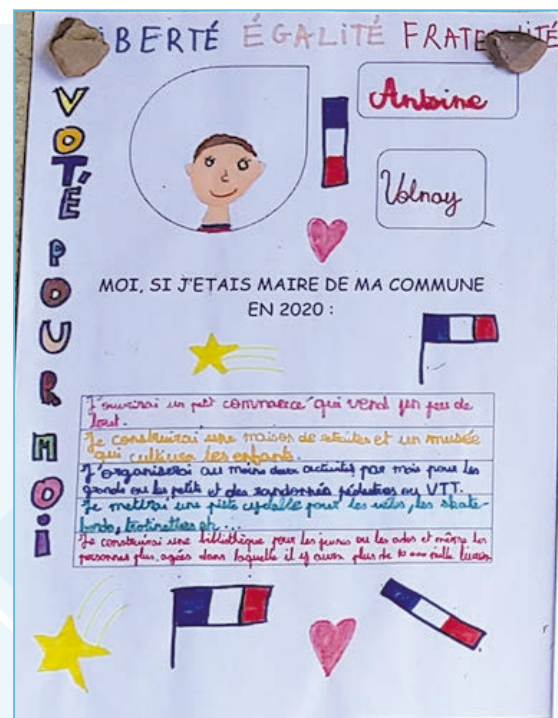
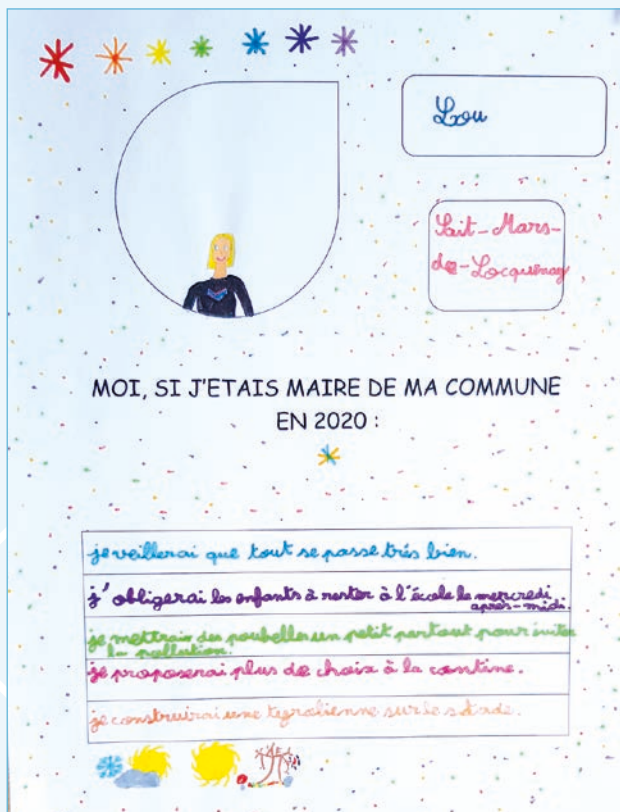
Eve

- Si le confinement était un plat ce serait la tarte à la poire et au chocolat.
- Si le confinement était un jeu ce serait le lego.
- Si le confinement était un personnage de fiction ce serait Danny Boon dans Raid.
- Si le confinement était un livre ce serait Les voleurs de vœux.

Elina

Les élections vues par les enfants

Les élèves ont également planché en cette année de renouvellement du conseil municipal sur des propositions concrètes d'actions. Charge à la nouvelle municipalité de s'en inspirer !



L'année scolaire 2019/2020 à Volnay (Quelques actions)

Après-midi jeux : 18 octobre et 14 février

Les élèves de MS (jeu du verger), GS (memory), CP (le lynx) et CE1 participent avec leurs parents à des après-midi « jeux de société ». En plus des apprentissages mathématiques et langagiers, le jeu permet d'impliquer les parents dans l'école et exige des compétences liées au « vivre ensemble » telles que la coopération, le partage et le respect des règles. Ces moments de partage sont l'occasion de faire entrer les parents dans l'école, de nouer une relation différente de celle parent/enseignant. Les enfants fabriquent aussi des jeux qu'ils rapportent à la maison, ils poursuivent ainsi les apprentissages commencés à l'école.



Le père Noël à l'école : décembre 2019

Petite visite à l'école pour distribuer chocolats et cadeaux (offerts par le SIVOS). En plus des bisous et sourires des enfants, le Père Noël est reparti avec des dessins réalisés en classe. Un goûter a suivi cette distribution.



Ateliers compostage en novembre avec le SYVALORM

La classe CP/CE1 a participé à un atelier de sensibilisation au compostage. Une animatrice du Syvalorm est intervenue à l'école pour présenter aux élèves quels éléments pouvaient être déposés dans le bac à compost. Elle a également proposé une recherche de petites bêtes dans le composteur afin de voir lesquelles pouvaient transformer les déchets en compost.

LE SIVOS Volnay/ Saint Mars de Locquenay

En raison des conditions sanitaires, les écoles n'ont pas pu faire les cours de natation. Le Sivos n'a donc pas participé financièrement aux déplacements.

Les actions suivantes ont pu être réalisées :

- ◆ Engagement personnel complémentaire pour pérenniser les deux services cantine à Saint-Mars-de-Locquenay.
- ◆ Achats de fournitures et matériels pédagogiques (prévu dans les budgets annuel).

- ◆ Achats de trois ordinateurs portables pour les vidéo-projecteurs de l'école de Saint-Mars-de-Locquenay.
- ◆ Changement du photocopieur noir et blanc par un couleur pour l'école de Saint-Mars-de-Locquenay (début 2021).
- ◆ Achat d'une imprimante couleur et pc portable pour l'école de Volnay.
- ◆ Achats de cadeaux de fin d'année scolaire de fin de cycle distribués habituellement pendant la kermesse.
- ◆ Distributions de cadeaux et friandises offerts par le père Noël...



Le PC pour Saint-Mars-de-Locquenay.



Le PC pour Volnay.



Le goûter de Noël.

Le Comité des Fêtes

Arrivé au terme de cette année 2020, voici l'heure du bilan... Cette année fut pour tous, y compris au comité des fêtes une période compliquée. En effet, hormis le jambon à l'os du premier week-end de février qui a comme à son habitude réunit près de 200 personnes à la salle des fêtes de Bouloire, toutes nos manifestations habituelles ont été annulées ou profondément modifiées.



En effet, comme tout le monde nous avons vécu confinés de mi-mars à mi-mai, comment dans ces conditions préparer les 24h de la Bille qui aurait dû se tenir le week-end du 15 au 17 mai ? Qu'à cela ne tienne, lors d'une de nos réunions en visio, nous avons proposé aux joueurs de nous montrer l'organisation des billes « à la maison » ! Cela a donné lieu à des vidéos, des photos et des commentaires que vous pouvez retrouver sur notre page Facebook.

Une fois le confinement terminé, les conditions sanitaires nous ont quand même permis de travailler à la construction de notre hangar aux abords du terrain qui accueille habituellement les 24h de la Bille (ancien terrain de foot de Vaudoire). Cette construction a d'ailleurs pas mal avancé grâce à la participation des bénévoles.



Une année...

confinée !

Nous espérons pouvoir le finaliser le plus rapidement possible. Ce hangar nous servira de lieu de stockage de tout le matériel utile à nos manifestations.

Malgré une période déconfinée, nous n'avons pas mis en place notre rando « la Locquenaysienne » habituelle, les conditions sanitaires à respecter étant trop contraignantes et nécessitant trop de personnes. Nous avons quand même pu mener notre Assemblée Générale à la fin du mois de septembre au Colibri, suivie du repas au restaurant « Le Challos ».

Nous voici arrivés fin octobre à l'heure où nous préparons l'arrivée du Père Noël qui devait arriver à Saint-Mars... mais patatras, pour cause de reconfinement, le Père Noël, vu son grand âge étant une personne à risque, nous avons choisi de lui faire parvenir les dessins réalisés par les enfants du RPI de la Hune via une boîte aux lettres fabriquée par un de nos bénévoles (merci Guillaume). Espérons que le courrier lui arrivera bien et que les enfants pourront être récompensés de leurs efforts. Une deuxième boîte aux lettres sera disponible pour les enfants scolarisés à Volnay.



Ne sachant pas, à l'heure actuelle quelles seront les conditions sanitaires en 2021, nous avons d'ores et déjà prévu de vous proposer le jambon à l'os du premier week-end de février par un système de « drive ». nous vous tiendrons au courant des modalités pratiques dans les prochaines semaines.

Pour suivre notre actualité, n'oubliez pas nos pages Facebook, Twitter et notre site internet.



Association Loisirs et Culture de Saint-Mars-de-Locquenay

Elle est orientée dans les randonnées pédestres et les découvertes patrimoniales et participe aux journées citoyennes de la commune.

Actuellement 19 membres la composent et se réunissent une fois par an pour établir le calendrier des sorties, à raison d'une par mois environ de mars à septembre.

Les chemins empruntés sont communaux ou intercommunaux.



Président de l'association : Luc TORCHET
Tél. : 06 06 49 90 98

Génération mouvement

La crise sanitaire nous a privé de nos activités et cela est pesant.

Nous avons repris la pétanque mais les contraintes ont fait que nous ne pouvions continuer. Le début d'année 2021 est peu encourageant. Nous vous souhaitons une bonne santé et de bien prendre soin de vous et de vos proches. En espérant de vous revoir bientôt.

*vo*tre président, Marc Delcamp



Planning prévisionnel de nos activités en 2021 :

- ◆ **Assemblée Générale** : mercredi 27 janvier
- ◆ **Repas St Valentin** : lundi 15 février (animation : Gilles Music)
- ◆ **Bal Brioche** : lundi 1^{er} mars (animation Bruno Buon)
- ◆ **Pique Nique St Mars** : jeudi 27 juin
- ◆ **Repas 14 juillet** : mardi 13 juillet
- ◆ **Bal Brioche** : lundi 9 septembre
- ◆ **Bal Brioche** : lundi 11 octobre
- ◆ **Repas Noël** : vendredi 17 décembre



Contact : 02 43 35 90 02
Mail : presidelcamp@orange.fr

Associations d'Anciens combattants (AFN)

Cette année, marquée par deux confinements n'a pas permis beaucoup de rencontres. En novembre les porte-drapeaux Bernard et Georges ont quand même participé à la courte cérémonie du souvenir de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale.



A.P.E. de l'Enseignement public de Volnay - Saint-Mars-de-Locquenay



Notre association de parents d'élèves contribue à recueillir des fonds en faveur des enfants des écoles de Volnay et Saint-Mars-de-Locquenay. Les sommes récoltées permettent la réalisation de sorties pédagogiques, l'achat de nouveaux équipements sportifs pour la récréation... et tout cela en accord avec les enseignants.

Cette année, qui s'annonce encore exceptionnelle, ne permettra pas à l'association (APE) d'organiser des après-midi jeux ou des activités avec les enfants comme nous le faisons habituellement. Nous allons, tout de même, mener des actions durant l'année : vente de chocolats, de brioches, de saucissons, de gâteaux, Bijoux...

- Président** : Mathieu LAMPRIER (06 74 05 00 30)
Secrétaire : Cindy FOURMY (06 15 89 15 16)
Secrétaire Adj. : Mélanie FOURNIER (06 71 60 96 92)
Trésorière : Lucie VERITE (06 20 06 05 04)
Trésorière adjointe : Claudia POUSSIN (06 38 39 52 36)



Contact : pourlesenfantsvolnaystmars@gmail.com
Facebook : [asso pour les enfants de Volnay St Mars](https://www.facebook.com/asso.pour.les.enfants.de.volnay.st.mars)

la Fibre optique

2021, travaux de tirage et de raccordement des lignes, été 2022, déploiement commercial.

Les travaux préparatoires à l'arrivée de la fibre optique vont débuter sur la commune et permettront de déployer la fibre dans les habitations de Saint-Mars-de-Locquenay. Ce déploiement de la fibre optique en Sarthe est financé par les pouvoirs publics.

La fibre, c'est quoi ?

C'est un fil de verre ou de plastique très fin, capable d'acheminer des données sur de très longues distances à une vitesse 50 fois plus rapide que le réseau en cuivre actuel sans atténuation du signal quelle que soit la localisation du logement.

La fibre à quoi ça sert ?

Permettre d'accéder à :

- ◆ un internet plus rapide sans coupure et sans perte de débit même connectés à plusieurs.
- ◆ la télévision et des services de vidéo à la demande, des jeux en ligne... ultra haute définition.
- ◆ de volumineux transferts de données pour les entreprises,
- ◆ de nouvelles applications : télétravail, formation à distance, domotique, maintien à domicile grâce à la télésurveillance, télé-médecine...

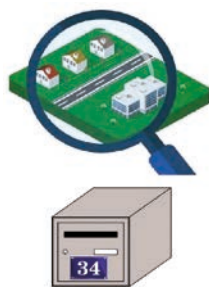
Quels sont les travaux à réaliser pour déployer la fibre ?

La société Axione, choisie par le département de la Sarthe, réalisera les travaux.

Étape 1 : Cartographie, pour fiabiliser les adresses, **un numéro unique sera attribué à chaque habitation notamment celles situées dans les lieux dits.** Nous pourrions être contraints de modifier certaines adresses pour éviter tout risque de confusion. La commune donnera aux habitants concernés leur plaque à apposer visiblement en bordure de voie. Cet adressage sera utile pour les services d'urgence (pompiers, SAMU) ou les livreurs qui pourront vous géolocaliser.

Il appartiendra aux habitants d'effectuer les démarches de changement d'adresse vers banques, assurances, ... Voir la fiche « élagage » en pages 12 et 13.

Étape 2 : Un poste central (NRO) sera installé à Volnay et un point de mutualisation (PM) à Saint Mars de Locquenay. La fibre sera majoritairement déployée jusqu'aux habitations en réseau en aérien ce qui impose des élagages* par l'habitant pour le tirage de la fibre et son raccordement en 2021.

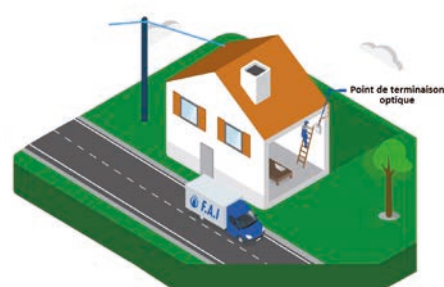


Étape 1 : Adressage
des habitations recensées



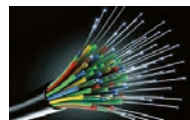
Étape 2 : Travaux

- 1- Par le propriétaire ou locataire: **ÉLAGAGE***
- 2- Par la société : Tirage des lignes, test



Étape 3 : Commercialisation

Proposition des fournisseurs d'accès internet et raccordement



Étape 3 : Une fois la commune raccordée, les sollicitations commerciales des fournisseurs d'accès internet débuteront, **nous vous conseillons d'attendre 2022 pour comparer les offres reçues et choisir votre opérateur.**

Comme actuellement, l'abonné paiera l'abonnement Internet et les frais d'accès au service du tarif de l'opérateur.

Si votre opérateur actuel utilise un réseau fibre, vous pourrez vous abonner sans en changer. Dans le cas contraire, vous devrez choisir un nouvel opérateur utilisant ce réseau pour bénéficier de ce nouveau service.

www.lafibrearrivechezvous.fr

2021

Été 2022

À VENIR, 2021 et PLUS... Environnement

Animal sauvage en détresse, que faire ?

Un animal sauvage est en détresse quand il présente des signes de faiblesse, des blessures apparentes ou un comportement anormal. La circulation routière, les baies vitrées (on peut coller des motifs décoratifs sur celles-ci pour éviter les collisions), les abus de la chasse, le braconnage, les empoisonnements et les câbles électriques sont les principaux motifs d'accidents.

Si vous pensez avoir trouvé un animal en détresse, prenez le temps de l'observer dans son environnement. A-t-il des plaies, une aile cassée, etc. ?

Si vous jugez qu'il a besoin de soins, protégez-vous avec des gants pour les serres, griffes ou dents et mettez -le dans un carton.

Pour les échassiers (longs becs) tenir le bec fermement pendant toute la durée de la manipulation. Vous pouvez appeler :

- ◆ la LPO Sarthe au 02 43 85 96 55,
- ◆ le vétérinaire Dr Jallu à Vibraye 02 43 93 60 24,
- ◆ ou le centre de sauvegarde de la faune sauvage à Chanceaux (37) au 02 47 55 18 06.

Si vous trouvez un oisillon seul, réfléchissez bien avant de le déplacer car ses meilleurs alliés sont ses parents. Au printemps, il arrive que des oisillons tombent du nid et de nombreuses personnes pensent bien faire et les emmènent dans un centre de sauvegarde alors que dans la majeure partie des cas, il suffit de les replacer dans leur nid ou dans un endroit hors de danger des prédateurs et de la circulation. Les oiseaux ont un odorat très peu développé et le fait de les toucher n'entraîne pas un rejet des parents contrairement aux mammifères. Plusieurs cas :

- ◆ Si l'oisillon sautille de branche en branche ou volète, laissez-le, il va regagner les hautes branches et ses parents le retrouveront.
- ◆ Si l'oisillon est peu emplumé, remettez-le dans son nid, si vous ne le trouvez pas essayer d'en fabriquer un et posez le en hauteur.
- ◆ Il y a des cas particuliers comme les martinets tombés du nid dont leur seule chance de survie est d'être recueilli.
- ◆ Si l'oisillon vous paraît trop jeune et dans un environnement trop dangereux (prédateurs, circulation automobile) Rapprochez-vous des numéros ci-dessus.

Attention la détention d'animaux sauvages en captivité est interdite par la loi.

Vous pouvez aussi m'appeler au 06 14 44 33 16.

Bonnes promenades dans la nature.

Patricia Raimbault



Pour vos randonnées...

À pied, en courant, en vélo ou à cheval vous pouvez emprunter les deux circuits de randonnées fléchés de 10 ou 21 km (4 heures, balisage jaune), ce dernier carte ci-contre, vous permettra de profiter d'une paisible promenade et de (re)découvrir les paysages entre le bois des Sapins des Pauvres et la forêt de la Chesnaye, de Saint-Mars-de-Locquenay.



Attention : Prudence en période de chasse, préférer les **mercredis et dimanches** où la chasse est interdite dans les forêts du CCAS.

Un panneau vous donne toutes les informations au départ des circuits près de la place de l'église. Mais aussi sur le site internet du Génom Bilurien.

Circuit 21 km • fichier GPX téléchargeable pour gps à l'adresse : <http://cdt72.media.tourinsoft.eu/upload/saint-marsdelocquenay.gpx>

Carte et descriptif complet du parcours disponibles dans le Guide Rando du Perche Sarthois.

En vente dans les offices de tourisme du Perche Sarthois au prix de 6€.

Conseils pratiques

Pour valoriser les déchets verts vous pouvez :

- ◆ Les composter à domicile pour disposer de compost gratuit,
- ◆ Broyer les branchages et couvrir le sol des plantations pour les protéger du gel et de la sécheresse, limiter la perte en eau et fertiliser...
- ◆ ou les déposer en déchetterie pour qu'ils soient valorisés.



Faites le bon tri, consultez le guide de Syvalorm, et utilisez :

- ◆ les sacs jaunes pour les emballages, ils seront recyclés,
- ◆ les conteneurs près du lavoir pour :
 - les bouteilles, pots, bocaux, et flacons de verre vides sont recyclables à 100 %, et à l'infini,
 - le papier, il sera valorisé.
- ◆ les services de la déchetterie pour les encombrants, déchets verts, appareils électriques, ampoules, batteries, produits chimiques...
- ◆ votre conteneur familial pour vos autres déchets.



Prenez soin de votre animal :

- ◆ Gardez le à portée de voix et sous votre surveillance pour éviter qu'il s'égaré, divague, blesse une personne ou fasse des dégâts chez autrui ;
- ◆ Si vous partez en balade avec lui, emportez un sac pour ramasser ses déjections, personne ne marchera dedans ;
- ◆ Offrez lui un petit coin, une litière à la maison ou/et au jardin pour :
 - protéger les passants de ses déjection ;
 - protéger les plantations des jardins environnants.
- ◆ Ne nourrissez pas un animal errant que vous n'adoptez pas pour éviter qu'il s'installe, se reproduise et ne transmette de maladie aux animaux domestiques.

LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DES DOMMAGES CAUSÉS PAR SON ANIMAL

QU'IL SOIT SOUS SA GARDE,
SE SOIT ÉGARÉ OU ÉCHAPPÉ.



Je ramasse !

**OU JE SUIS PASSIBLE DE
150 € D'AMENDE (2^{ème} CLASSE)**

**ARTICLES R632-1 DU CODE PÉNAL
ET R541-76 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Mairie de Saint Mars de Locquenay

LES ARTISANS ET COMMERÇANTS

Pour Ma Baguette

Derrière "Ma Baguette", installée depuis l'automne 2012, il y a Eric et Béatrice Mariette, qui tiennent leur Boulangerie "L'épi d'or" à Bouloire où vous pourrez les retrouver avec tous leurs produits artisanaux en vente directe ou à commander au **02 43 35 40 60**.
Ouverture du magasin et dépôt à Saint-Mars du mercredi au dimanche.



Vous habitez dans le bourg et ne pouvez vous déplacer ?

POISSONNERIE MARCEL

JOEL

TEL: 06.07.24.49.13

TEL: 02.43.44.67.19

A SAINT MARS DE LOCQUENAY :
Place de l'église, les mardis de 15h45 à 16h
72150 MONTREUIL LE HENRI



Notre poissonnier vous propose de passer commande par téléphone pour vous livrer à domicile lors de son passage au village.

Pizz'mobil

Tous les samedis, sur la place, en face de la mairie de Saint-Mars-de-Locquenay.

Téléphone

07 71 14 07 92

Prestations et services à partir de 17 heures.

Mais aussi, le mardi : 1 semaine sur 2, Place - Évaillé / Tresson ; mercredi : Point vert à Parigné-l'Évêque ; jeudi : Parking rond-point de Villaines sous Lucé ; vendredi : Place Fortier à Villiers-sur-Loir ; dimanche : Cellier de la Butte Bouloire.



Je suis Sabrina Pujeolle, conseillère bien-être en produits à base d'aloëvera sur la commune de Saint-Mars-de-Locquenay et ses alentours.

Je vous propose une large gamme de produits exclusifs de qualité : forme/hygiène/beauté livrés gratuitement, à votre domicile.

Coaching Bien-être GRATUIT



Sabrina Pujeolle
07 83 22 40 75
pujeollesabrina@gmail.com
Distributrice indépendante Forever Living Product

SAS Les Décors de Lucie

est une entreprise de peinture bâtiment créée le 1^{er} avril 2017 et dirigée par M. et M^{me} Chesneau. Installée dans le village de Saint Mars de Locquenay, celle-ci propose plusieurs services :
- peinture intérieur, extérieur ;
- divers revêtements décoratifs (papier peint, fibre de verre, patente, enduit décoratif...).

Site : <http://lesdecorsdelucie.com/> • Facebook : [lesdecorsdelucie](https://www.facebook.com/lesdecorsdelucie)

Contact : Tél. : 02 43 05 02 32 ou 06 29 85 57 09

Mail : lesdecorsdelucie@orange.fr



Conseils et devis gratuit !

Bois Naturel

révélez votre vraie nature...

Clôtures, portails, jardinières, treilles, pergolas, bancs, ponts, niches, etc. réalisés manuellement et sur mesures, en châtaignier brut et écorcé, provenant de forêts locales exploitées durablement. C'est donc un produit respectueux de l'environnement. Mes réalisations prendront une teinte grisée en vieillissant, et apporteront la chaleur du bois et le charme d'antan à vos jardins et maisons pendant de longues années...

Atelier à Volnay • Eric Manouvrier au 06 30 70 13 24

Plus d'infos et photos sur www.boisnaturel72.com



EURL DG CONFORT

Entreprise de menuiserie, isolation et plaquiste, certifiée RGE (Eco-artisan), neuf et rénovation.



Téléphone : 07 50 25 25 97

Mail : dgconfort@gmail.com

Site web : www.dg-confort.fr

Gérant : Damien Gautelier

Infos légales

Éditeur :

Commune de Saint-Mars-de-Locquenay

Directeur de publication :

Vincent Barrais Maire

Photos et illustrations :

Mairie - Freepik.com

Numéro ISSN de la publication : en cours

Mis en page et imprimé par :

IMPRIMERIES
numeriscann

www.imprimerie-numeriscann.fr

Recensement

Le recensement de la population initialement prévu début 2021 est reporté à janvier 2022 par décision de l'INSEE en raison du contexte sanitaire.

Le recensement sera réalisé avec les nouvelles adresses normalisées liées au raccordement à la fibre optique.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en

France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...



Histoire et détails de la photo de la page de garde :
C'est une photo aérienne prise entre 1950 et 1955 et était une carte postale.
Les tilleuls de l'allée du Château sont ceux d'aujourd'hui.

Le camion placé pour déchargement au niveau du café de la Place qui s'appelait Hôtel du Commerce (Maison de M. Renou aujourd'hui) appartient à mon père. Il s'agit d'un Berliet GDR des années 1930-40.

La camionnette qui est stationnée en bas de la place appartient à la Laiterie des Perrées (propriétaire : M. Bruneau) où on fabriquait des fromages.

On remarque également que le bâtiment du Presbytère a un accès par escalier au niveau de l'église : il s'agit à cette époque de la Poste.

Les six arbres plantés à côté de l'église sont tous des tilleuls ; cette variété d'arbre est souvent plantée en l'honneur de la République.

Un peu plus bas, au niveau de l'école, on remarque que son entrée est un grand portail encadré par des colonnes carrées se terminant chacune par une boule de pierre. Un peu dans le même style, mais moins imposant, que l'entrée du Château de la Chesnaie. Ces deux colonnes seront abattues en 1960 pour laisser place à la clôture actuelle. (Le but à l'époque de cette année 1960 étant de construire une classe supplémentaire en raison du baby boom de l'après-guerre !).

On voit que la Place n'est pas entièrement bitumée. D'ailleurs, ce bitumage pour tout l'espace public se fera à partir de 1963. Même l'école qui a un tilleul sera goudronnée également et son arbre abattu !

La large voie pour accéder au monument aux morts est du sable. Les lignes qui traversent cette place en herbe correspondent aux endroits où l'on marchait pour aller de l'école des filles (située en haut) à l'école des garçons située en bas dans le bâtiment de la Mairie.

Par la suite, l'école dite des filles sera en fait les classes de la maternelle au CE2 et celle des garçons contiendra les classes du CM1 au CM2 plus la classe de Certificat d'études sans oublier les Cours Agricoles dispensés aux plus âgés travaillant déjà dans les fermes.

En bas de la partie en herbe de cette place, on peut apercevoir deux barres destinées aux attelages avec chevaux (carrioles et tombereaux). D'ailleurs la barre de droite montre qu'un cheval et son tombereau sont attachés. Peut-être que son propriétaire effectue des courses ou est dans un des cafés du bourg ! (Il y en eut jusqu'à cinq !).

Concernant le cimetière, celui-ci est aménagé en croix avec au milieu la fameuse croix en pierre sculptée qui fut démontée beaucoup plus tard et la présence d'un cyprès qui caractérise les cimetières de l'époque.



Luc TORCHET